

Ouverture de la séance à : 20:30 Fin de la séance à : 22:55

Présents : Patrice ESPINASSE, Gérard PEREZ, William GEORGES, Romain CHABRE, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Marie-Ange FOLLIOU, Franck BLANC, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN.

Absent excusé :

Absent : Delphine FORISSIER,

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès verbal de la réunion du 27 février 2024 a été adressé, dématérialisé, aux Conseillers. Il est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) POINT SUR LES TRAVAUX ZONE DE LOISIRS - HALLE

La dernière réunion de chantier a eu lieu le lundi 18 mars. Point sur l'avancement des travaux : structure et gros-oeuvre en cours, tout se déroule bien et dans les temps prévus. Concernant les autres lots prévoir un léger retard en raison de délai de fabrication des cabines en stratifié.

Plusieurs travaux supplémentaires sont prévus :

Suite aux exigences de l'ingénierie structure, il a été nécessaire d'approfondir le déblaiement sur une hauteur plus importante que prévue. En conséquence des frais de remblaiement par couches successives ont été nécessaires sur 40 m² soit un montant total HT de 1 920,00 €.

De plus, dans les offres demandées initialement, il a été omis d'inclure le lot d'enduit du bloc sanitaire. Nous devons donc confier ces travaux supplémentaires à l'entreprise Rathier qui propose une offre de 3 400,00 € HT pour une surface de 100 m². De plus il est apparu nécessaire de réaliser un doublage sur les murs intérieurs et de remplacer les plaques de plâtre STD en plaques de plâtre hydrofuge. Le budget 2024 tient compte de ces travaux. Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir statuer sur :

des travaux supplémentaires pour le remblaiement pour un montant de	1 920,00 € HT
des travaux supplémentaires pour l'enduit extérieur pour un montant de	3 400,00 € HT
des travaux supplémentaires pour le doublage du bloc sanitaire pour un montant de	1 091,80 € HT*

*Sera sans doute non nécessaire selon qualité de réalisation piquage ponçage de la longrine BA.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les travaux supplémentaires repris ci-dessus pour un montant total de 6 411,80 € HT .

2) POINT SUR LES TRAVAUX ZONE DE LOISIRS AMENAGEMENT

Une réunion avec Chartier et Auvergne Travaux Publics est programmée le lundi 25 mars à 15:45.

En attendant les travaux, il serait intéressant qu'un groupe de travail se penche sur l'organisation et les conditions d'utilisation de la future zone de loisirs et notamment concernant l'utilisation du bloc sanitaire et des trois emplacements « camping ».

3) POINT SUR LES TRAVAUX ZONE DE LOISIRS - RESEAUX

Le Maire rappelle que des réseaux eaux pluviales et eaux usées avaient été découverts sur les terrains de l'ancien camping alors qu'ils ne figuraient sur aucun plan ainsi que sur le diagnostic assainissement mené en 2008. Cela a déjà entraîné des frais d'études et d'analyses de la qualité de ces réseaux qui ont été jugés en très mauvais état. De plus, il a été constaté que le réseau d'EU en provenance de l'ancien bloc sanitaire du camping se rejetait dans une canalisation d'EP qui elle-même se rejetait dans le réseau principal d'eaux usées. Cela était en contradiction complète avec les règles du diagnostic d'assainissement qui demandaient d'éviter de rejeter dans la lagune les eaux claires parasites. En conséquence nous avons été contraints de régulariser la situation afin d'éviter un risque de pollution lors des rejets dans l'Aix après le lagunage.

Nous avons donc délibéré le mois dernier pour la réalisation de ces travaux et il est présenté ce jour la répartition des coûts sur les divers budgets et opérations en section d'investissements :

Travaux préparatoires	Budget Assainissement	1 530,00 € HT
Tranchées et canalisations réseau EP	Budget opération 69 (ZdL)	14 391,00 € HT
Tranchées et canalisations réseau EU	Budget Assainissement	5 135,00 € HT
Bassin de rétention/infiltration EP	Budget opération 69 (ZdL)	4 935,00 € HT

Soit : Budget Assainissement (6 665,00 HT) - Budget opération 69 (ZdL) (19 326,00 €)

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver cette répartition étant entendu que les crédits correspondants sont bien inscrits au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la répartition des travaux sur les réseaux à savoir :

- **Budget Général - Investissements - Opération 69 pour un montant HT de 19 326,00 € ;**
- **Budget Assainissement - Investissements pour un montant HT de 6 665,00 HT.**

4) TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ZONE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Ce point avait été abordé lors du Conseil précédent, notamment quant à la pose de palissades mais la Mairie n'a pas eu le temps de traiter ce dossier. Aussi il est demandé si un Conseiller pourrait prendre en charge la recherche de palissades, l'établissement d'un devis comprenant les palissades et le système de pose et éventuellement une prestation de pose si le service technique de la Commune ne pouvait pas le faire.

Le Conseil juge préférable d'implanter dans un premier temps les containers de recyclables dans le sens proposé par la CCPU et d'étudier, pendant quelques mois, la manière dont seront repositionnés ces containers. En effet, si nous posons une palissade, les Conseillers pensent qu'elle risque d'être endommagée lors du retrait et de la pose des divers containers. Le Maire transmettra cette information à la CCPU.

4bis) PORTAIL A PERE & PORTILLON IMMEUBLE CROIX SAINT JUST

Il a été demandé des devis pour la réalisation d'un portail à Peré pour la cour du bâtiment communal (ex gîte) et

d'un portillon destiné à sécuriser l'accès de la cour de l'immeuble de la Croix-St-Just. Nous avons souhaité conserver le style et le principe de tous les portails et portillons créés depuis le lancement de l'aménagement de bourg, c'est à dire des ouvertures en acier. Nous avons reçu une offre complète d'AST Crémeaux qui propose la fabrication et la pose de ces éléments aux conditions suivantes :

Equipement	Montant HT
Portillon de l'immeuble Croix St Just	941,00 €
Portail de la cour du bâtiment communal à Peré	4 056,93 €

Il est rappelé que nous allons bénéficier d'une subvention du Département de 2 148,00€ sur le portail à Peré. Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de ces équipements selon les conditions présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation des deux portails (immeuble Croix-St-Just et Bâtiment communal de Peré) tels que présentés ci-dessus.

5) SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT À COURT TERME EN ATTENTE VERSEMENTS DE SUBVENTIONS ET FCTVA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs établissements bancaires ont été consultés pour souscrire un prêt-relais d'un montant de 180 000.00 € afin de financer les travaux de construction de la halle, les travaux d'aménagement de la zone de loisirs ainsi que diverses opérations d'investissements dans l'attente des recettes attendues pour cette opération (subventions et FCTVA).

Trois propositions ont été réceptionnées, elles se présentent comme suit :

BANQUES	MONTANT EMPRUNT	TAUX	COMMENTAIRES
Crédit Mutuel	180 000,00 €	3,92%	Prêt In Fine sur 3 ans – Remboursements anticipés sans frais et à tout moment – Frais de dossier de 200€ - Coût pour une année complète : 7 056 € (+200€)
Crédit Agricole	180 000,00 €	4,34%	Prêt In Fine sur 2 ans – Remboursements anticipés envisageables et à tout moment – Frais de dossier : 180,00 € - Coût pour une année complète : 7 812 €
Caisse d'épargne	180 000,00 €	4,29%	Prêt In Fine sur 2 ans – Remboursements anticipés envisageables et à tout moment – Frais de dossier : 0,00€ - Coût pour une année complète : 7 722 €

Il est demandé de Conseil de bien vouloir choisir parmi les trois propositions présentées et de donner tout pouvoir au Maire de signer tout documents en lien avec cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la souscription d'un emprunt d'un montant de 180 000,00 € et choisit le Crédit Mutuel qui propose un taux de 3,92%/l'an avec des frais de dossier de 200 € et des possibilités de remboursements anticipés sans frais et à tout moment . Remboursement du capital In Fine.

6) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2024

Cette année encore le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux des taxes communales, les résultats obtenus à fin 2023 et attendus pour 2024 pouvant être jugés satisfaisants et ne nécessitant pas de ressources

supplémentaires, notamment grâce à une augmentation des bases au niveau national (un peu moins de 4%) et un maintien des charges de fonctionnement. Le résultat est donc suffisant pour maintenir au niveau souhaité les investissements de la Commune.

TAXES	Taux communal 2023	Taux 2024 Proposé
Taxe foncière (bâti)	21,95 %	21,95 %
Taxe foncière (non bâti)	22,77 %	22,77 %
CFE	15,80 %	15,80 %
Taxe d'habitation (pour les assujettis)	10,81 %	10,81 %

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition suivant

Taxe foncière (bâti) : 21,95 % - Taxe foncière (non bâti) : 22,77 % - CFE : 15,80 % - Taxe d'habitation (pour les assujettis) : 10,81 %

7) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

Voici la liste des demandes de subventions reçues en Mairie.

Nom de l'organisme ou association	Demandes de subvention pour	OUI ou NON & conditions
HANDISPORT	Promotion de l'handisport - fonctionnement	NON
CENTRE DE LOISIRS ADMR	Pour un voyage en Italie	PAS DE DECISION
CINE NOIRETABLE	Baisse de fréquentation ont besoin d'une aide financière	NON mais nous proposerons de communiquer les programmes cinéma sur notre site internet.
AFM TELETHON	Aide financière	NON
JALMALV ROANNE	Accompagner les malades en fin de vie	NON
AFSEP	Aides et activités pour personnes atteinte de la Sclérose en plaques	NON
FRANCE ALZHEIMER	Maladie d'alzheimer	NON
ADMR	Aide auprès des personnes âgées	OUI - 200 €
RELAIS TRANSPORT	Permettre aux habitants de la CCPU de condition modeste de se déplacer (1 personne de Juré)	OUI - 50 €
RENAISSANCE PAYS D'URFE	Aide pour le financement du chantier 2024 du Château des Cornes d'Urfé	Oui par un bon d'achats de 150€ au magasin Les Salles Matériaux
RESTAURANTS DU CŒUR	Actions au service des plus démunis	NON

E.P.P.U PRIMAIRE ST JUST	Subvention voyage scolaire « Sport Nature » pour CM1/CM2 – 4 enfants à Juré	La Commune versera une aide de 30€ par élève directement aux familles qui en feront la demande en Mairie et sur présentation d'une preuve d'inscription.
--------------------------	---	--

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de verser les subventions mentionnées ci-dessus.

8) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 : BUDGET GÉNÉRAL, BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET LOTISSEMENT

Le Maire rappelle au Conseil que conformément aux dispositions règlementaires le projet de budget (accompagné de tous les commentaires et explications synthétiques nécessaires à la compréhension dudit budget et aux principes qui ont été retenus pour l'établissement des budgets 2024) a été envoyé à l'ensemble des Conseillers, par voie dématérialisée, en date du 14 mars, soit plus de 12 jours avant le Conseil municipal. Le projet de budget détaillé est remis à l'ensemble des Conseillers et il est présenté ci-dessous sous forme de résumé :

BUDGET 2024				COMMENTAIRES POUR LE BUDGET PRINCIPAL	
BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT	C.A. 2023	BUDGET 2024			
CHARGES	Charges à caractère général	64 709,74 €	94 215,00 €	D'une manière générale les charges sont en augmentation en prévision des charges administratives et fiscales pour la succession Chapuis	
	Charges du personnel	70 826,89 €	75 575,00 €	Prise en compte des augmentations du point d'indice et pas de changement de la structure du personnel à ce jour. Si changement, ceci donnera lieu à D.M.	
	Indemnités et contributions	46 576,29 €	57 090,00 €	Hausse importante (éclairage public) et frais de scolarité	
	Charges financières, Amortissements et Provisions	10 385,10 €	18 161,00 €	Amortissements en hausse suite travaux voirie importants les dernières années et intérêts pour un emprunt à court terme.	
	Virement pour investissement	0,00 €	244 719,20 €	Grâce aux prévisions de recettes succession Chapuis, reconstitution de notre disponible pour investissement	
	Total Charges	192 498,02 €	489 760,20 €		
PRODUITS	Remboursements et taxes	127 152,35 €	124 367,00 €	Baisse des taxes perçues car forte baisse de la taxe des mutations attendues Pas d'augmentation des taux de taxes communales	
	Dotations	96 653,61 €	96 767,00 €	Dotations de l'Etat : elles ne suivent toujours pas l'inflation !	
	Revenus et produits divers	57 487,73 €	142 500,00 €	Revenu exceptionnel de la succession Chapuis	
	Excédents de fonctionnement	258 816,73 €	126 126,20 €	Excédent de fonctionnement toujours supérieur aux limites idéales	
	Total des Produits	540 110,42 €	489 760,20 €		
	Excédent à fin 2023	347 612,40 €			
INVESTISSEMENT			C.A. 2023	BUDGET 2024	
CHARGES	Emprunts et Charges financières diverses	257 114,64 €	429 789,00 €	Forte hausse car opération d'ordre budgétaire d'intégration des biens de la succession Chapuis et emprunt à court terme en attente subvention et FCTVA.	
	Acquisition de biens	581,80 €	36 000,00 €	Quelques acquisitions de biens prévues si nécessaires	
	Viaduc	34 050,00 €	43 000,00 €	Deuxième phase pour la protection du viaduc	
	Travaux sur bâtiments communaux	22 043,35 €	455 737,88 €	Construction de la Halle et disponibilité pour éventuels futurs projets	
	Aménagement de bourg	135,00 €	155 000,00 €	Aménagement de la zone de loisirs et modification des canalisations d'eaux pluviales	
	Déficit d'investissement reporté		130 610,52 €		
	Total Charges	313 924,79 €	1 250 137,40 €		
PRODUITS	Produits de gestion courantes	31 552,38 €	1 110 137,40 €	Forte hausse car intégration des biens de la succession Chapuis	
	Subventions sur travaux et emprunt	125 226,13 €	140 000,00 €	Subventions obtenues pour les travaux.	
	Solde Investissement reporté	26 535,76 €	0,00 €		
	Total des Produits	183 314,27 €	1 250 137,40 €		
	Déficit à fin 2023	-130 610,52 €			

BUDGET ASSAINISSEMENT				COMMENTAIRES POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT
	FONCTIONNEMENT	C.A. 2023	BUDGET 2024	
CHARGES	Charges générales	2 360,95 €	2 805,00 €	Peu de changement dans les charges de fonctionnement du budget investissement
	Amortissements et reversements	7 483,00 €	13 817,20 €	Un peu de disponible pour investissement
	Total Charges	9 843,95 €	16 622,20 €	
PRODUITS	Produits généraux	10 896,80 €	9 820,00 €	Recette de fonctionnement avec une hausse très légère
	Amortissements des subventions	294,00 €	3 014,00 €	
	Excédent de fonctionnement	2 441,35 €	3 788,20 €	
	Total des Produits	13 632,15 €	16 622,20 €	
	Excédent à fin 2023	3 788,20 €		
INVESTISSEMENT				
	FONCTIONNEMENT	C.A. 2023	BUDGET 2024	
CHARGES	Subventions et dettes	2 294,00 €	5 014,00 €	
	Travaux	0,00 €	29 528,41 €	Régularisation de travaux pour les canalisations eaux usées de la Zdl.
	Déficit d'investissement reporté		0,00 €	
	Total Charges	2 294,00 €	34 542,41 €	
PRODUITS	FCTVA, Amortissements et Subventions	8 502,15 €	8 819,21 €	
	Emprunts et Prêts	0,00 €	15 000,00 €	Eventuel recours à l'emprunt pour le financement des travaux (éventuellement par un prêt du budget général)
	Virement du Fonctionnement		6 133,20 €	
	Solde Investissement reporté		4 590,00 €	
	Total des Produits	8 502,15 €	34 542,41 €	
	Déficit à fin 2023	6 208,15 €		

BUDGET LOTISSEMENT				COMMENTAIRES POUR LE BUDGET LOTISSEMENT
	FONCTIONNEMENT	C.A. 2023	BUDGET 2024	
CHARGES	Charges générales	0,00 €	500,00 €	Les mouvements du budget lotissement ne concerne que le stock
	Variations de stock & Subventions & Report	54 530,83 €	54 530,83 €	Seuls quelques frais sont budgétés pour d'éventuels travaux
	Total Charges	54 530,83 €	55 030,83 €	Pas de vente prévues à ce stade
PRODUITS	Produits généraux	0,00 €	0,00 €	
	Variations de stock	16 515,48 €	55 030,83 €	
	Excédent de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Total des Produits	16 515,48 €	55 030,83 €	
	Déficit à fin 2023	-38 015,35 €		
INVESTISSEMENT				
	FONCTIONNEMENT	C.A. 2023	BUDGET 2024	
CHARGES	Stock de terrain	16 515,48 €	17 015,48 €	
	Déficit d'investissement reporté	16 515,48 €	16 515,48 €	
	Total Charges	33 030,96 €	33 530,96 €	
PRODUITS	Stocks Terrains aménagés	16 515,48 €	16 515,48 €	
	Emprunts	0,00 €	17 015,48 €	
	Total des Produits	16 515,48 €	33 530,96 €	
	Déficit à fin 2023	-16 515,48 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les trois budgets de la Commune tels que présentés.

9) RECONDUCTION D'UN BAIL À FERME

En date du 11 novembre 2015 nous avons signé un bail à ferme avec Monsieur Fabien Montrobert pour lui louer la parcelle B0532 de 37 ares 41ca. Ce bail avait une durée de 9 ans et prendra fin en novembre 2024. Ce bail n'avait pas de clause de reconduction tacite. Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur son intention de signer un nouveau bail à ferme de 9 ans à ce locataire dans les conditions tarifaires officielles à compter du 11/11/2024..

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, :

- **Accepte de poursuivre la location de la parcelle B0532 de 37a et 41ca à Monsieur Fabien Montrobert pour une durée de 9 ans dans les conditions tarifaires officielles et ce à compter du 11 novembre 2024 ;**
- **Charge le Maire de prendre toute mesure pour établir le bail et le signer.**

10) CESSION D'UNE PARCELLE DE LA SECTION DE VAUDIER

Cession de la section de Vaudier à Madame ESTELLE RUCH, parcelle B1076

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en ses articles L 1311-13 et L 2411-2,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L1212-1,
- Vu la délibération n°DE_20230926_04 du Conseil Municipal de la COMMUNE DE JURE en date du 26 septembre 2023,
- Vu l'arrêté municipal N°AR_20240208_01 en date du 8 février 2024 portant convocation des électeurs de la Section de Vaudier,
- Vu le résultat du scrutin en date du 2 mars 2024 et l'avis favorable qui en découle,

Considérant que Monsieur Le Maire prend soin de rappeler aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 20230926_04 du Conseil Municipal de la COMMUNE DE JURE en date du 26 septembre 2023 quant au principe de la cession de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1076 appartenant à la Section de Vaudier à Madame Estelle RUCH ; cession favorablement accueillie aux termes du scrutin en date du 2 mars 2023,

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions combinées de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ; savoir que ladite mutation sera opérée en la forme administrative,

Considérant que l'intégralité des frais de mutation sera supportée par Madame Estelle RUCH ,

Considérant que l'aval du Conseil Municipal est requis quant à :

- Confirmer la cession de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1076 par la Section de Vaudier à Madame Estelle RUCH, et ce au prix de 0,50 € le mètre carré,
- Acter que ladite cession sera opérée en la forme administrative,
- Dire que l'intégralité des frais de mutation sera supportée par Madame Estelle RUCH,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Confirme la cession de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1076 par la Section de Vaudier à Madame Estelle RUCH, et ce au prix de 0,50 € le mètre carré,**

- **Acte que ladite cession sera opérée en la forme administrative,**
- **Dit que l'intégralité des frais de mutation sera supportée par Madame Estelle RUCH,**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

11) SUCCESSION CHAPUIS : SIGNATURE DE LA PART « LEG PARTICULIER »

En date du 12 mars, le Maire a signé l'attestation immobilière après décès équivalant à l'acte de propriété de tous les biens immobiliers et mobiliers que nous a légué Monsieur René Chapuis en qualité de légataire particulier.

Voici la liste des biens immobiliers figurant sur cette attestation avec la valeur à comptabiliser correspondante :

TERRAINS AGRICOLES (2118)

N°	Communes	Insee	Sect	Parc.	Surface (M2)	Valeur Comptable
63	Grezolles	42106	A	825	14187	1 953,00 €
64	Grezolles	42106	A	828	814	1 199,00 €
						3 152,00 €

N°	Communes	Insee	Sect	Parc.	Surface (M2)	Valeur Comptable
1	Juré	42116	A	8	18569	2 556,00 €
3	Juré	42116	A	47	6804	937,00 €
4	Juré	42116	A	48	17192	2 367,00 €
5	Juré	42116	A	50	5719	630,00 €
6	Juré	42116	A	51	15879	2 332,00 €
8	Juré	42116	A	53	1680	277,00 €
8	Juré	42116	A	53	5083	840,00 €
9	Juré	42116	A	59	9072	1 333,00 €
12	Juré	42116	A	97	7212	993,00 €
13	Juré	42116	A	99	7102	2 542,00 €
15	Juré	42116	A	102	4458	614,00 €
16	Juré	42116	A	107	21722	2 990,00 €
17	Juré	42116	A	117	2240	329,00 €
18	Juré	42116	A	118	5083	699,00 €
19	Juré	42116	A	120	8090	1 114,00 €
20	Juré	42116	A	122	1551	142,00 €
21	Juré	42116	A	142	1446	199,00 €
22	Juré	42116	A	144	4653	641,00 €
23	Juré	42116	A	149	6688	920,00 €

24	Juré	42116	A	150	1535	0,00 €
25	Juré	42116	A	156	17757	2 445,00 €
26	Juré	42116	A	157	15873	2 185,00 €
28	Juré	42116	A	219	7082	975,00 €
29	Juré	42116	A	283	10273	1 414,00 €
30	Juré	42116	A	284	2966	408,00 €
31	Juré	42116	A	286	920	1 013,00 €
32	Juré	42116	A	289	2905	400,00 €
37	Juré	42116	A	308	16175	2 226,00 €
38	Juré	42116	A	310	1859	341,00 €
47	Juré	42116	A	375	6780	1 076,00 €
50	Juré	42116	A	838	2074	0,00 €
51	Juré	42116	A	906	2250	2 478,00 €
52	Juré	42116	A	908	6000	826,00 €
53	Juré	42116	A	910	3270	451,00 €
54	Juré	42116	A	912	3280	452,00 €
55	Juré	42116	A	914	13085	1 801,00 €
56	Juré	42116	A	916	2290	316,00 €
57	Juré	42116	A	937	375	104,00 €
60	Juré	42116	A	944	6295	3 466,00 €
61	Juré	42116	A	946	45883	6 316,00 €
62	Juré	42116	A	1075	20923	2 880,00 €
						54 028,00 €

N°	Communes	Insee	Sect	Parc.	Surface (M2)	Valeur Comptable
67	Luré	42125	B	217	50	1,00 €
68	Luré	42125	B	444	51	1,00 €
73	Luré	42125	B	492	1810	166,00 €
74	Luré	42125	B	504	6215	855,00 €
						1 023,00 €

N°	Communes	Insee	Sect	Parc.	Surface (M2)	Valeur Comptable
78	St Marcel d'Urfé	42255	B	206	33 560	4 620,00 €
80	St Marcel d'Urfé	42255	B	208	2 260	311,00 €
81	St Marcel d'Urfé	42255	B	212	15 410	2 122,00 €
82	St Marcel d'Urfé	42255	B	217	8070	1 111,00 €

83	St Marcel d'Urfé	42255	B	225	14190	1 954,00 €
84	St Marcel d'Urfé	42255	B	275	3250	448,00 €
85	St Marcel d'Urfé	42255	B	315	8400	1 156,00 €
86	St Marcel d'Urfé	42255	B	446	29 300	4 033,00 €
87	St Marcel d'Urfé	42255	B	447	5 870	808,00 €
88	St Marcel d'Urfé	42255	B	448	14 560	2 004,00 €
89	St Marcel d'Urfé	42255	B	465	1 680	231,00 €
90	St Marcel d'Urfé	42255	B	475	410	57,00 €
91	St Marcel d'Urfé	42255	B	476	4 400	606,00 €
92	St Marcel d'Urfé	42255	B	480	4 920	677,00 €
93	St Marcel d'Urfé	42255	B	803	11 255	1 549,00 €
94	St Marcel d'Urfé	42255	B	804	245	34,00 €
						21 721,00 €

BOIS ET FORETS (2117)

N°	Communes	Insee	Sect	Parc.	Surface (M2)	Valeur Comptable
2	Juré	42116	A	29	270	151,00 €
75	Juré	42116	A	69	4 149	698,00 €
10	Juré	42116	A	100	4 090	3 059,00 €
14	Juré	42116	A	167	1 269	237,00 €
76	Juré	42116	A	293	3 124	2 921,00 €
77	Juré	42116	A	295	2 098	3 923,00 €
27	Juré	42116	A	296	1 387	1 297,00 €
96	Juré	42116	A	297	6 953	13 000,00 €
79	Juré	42116	A	319	319	3,00 €
65	Juré	42116	A	320	4 456	6 249,00 €
66	Juré	42116	A	346	69	13,00 €
33	Juré	42116	A	347	2 211	4 134,00 €
34	Juré	42116	A	356	1 942	363,00 €
35	Juré	42116	A	357	314	118,00 €
36	Juré	42116	A	373	4 640	1 301,00 €
39	Juré	42116	A	374	2 872	1 208,00 €
40	Juré	42116	A	376	2 730	1 149,00 €
41	Juré	42116	A	380	36 367	11 899,00 €
42	Juré	42116	A	940	12 180	3 530,00 €
43	Juré	42116	A	942	1 996	659,00 €

44	Luré	42125	B	213	2 740	1 281,00 €
45	Luré	42125	B	214	1 140	426,00 €
46	Luré	42125	B	478	883	825,00 €
48	Luré	42125	B	479	2 300	1 075,00 €
49	Luré	42125	B	480	11 437	2 993,00 €
69	Luré	42125	B	481	758	14,00 €
70	St Just en Cheval	42248	C	1165	15 356	2 153,00 €
71	St Marcel d'Urfé	42255	B	30	39 950	33 241,00 €
72	St Marcel d'Urfé	42125	B	132	14 850	5 275,00 €
58	St Marcel d'Urfé	42125	B	158	2 130	259,00 €
59	St Marcel d'Urfé	42255	B	207	5 940	1 666,00 €
95	St Priest la Prugne	42276	AW	174	30 050	23 880,00 €
						129 000,00 €

EAU (2111)

N°	Communes	Insee	Sect	Parc.	Surface (M2)	Valeur Comptable
11	Juré	42116	A	85	753	76,00 €

HABITATION (21328)

N°	Communes	Insee	Sect	Parc.	Surface (M2)	Valeur Comptable
7	Juré	42116	A	52	1 513	200 000,00 €

Le Maire précise que le 18 mars un courrier a été adressé à l'ensemble des exploitants louant les terres agricoles pour qu'ils indiquent s'ils souhaitent continuer à louer les parcelles ou bien les acquérir et informe que la MSA signale 19 parcelles sur Juré qui ne sont pas mis en valeur par un exploitant. Le Maire a également pris attache avec le gestionnaire GBF de Crémeaux pour qu'il nous fasse toute proposition pour prendre en charge la gestion des bois et forêts.

Le Conseil municipal est appelé :

- à confirmer l'acceptation de la succession comme cela a été délibéré le 11 juillet 2023 (DE_20230711_03) sur l'ensemble des biens décrits ci-dessus ;
- à confier la mission à DUSSAUD – PAGNON FONCIER (Pôle Aménagement, Urbanisme et Foncier - Conseils et Recherches en Procédures, Missions et Formalités Cadastreales et Foncières) d'effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à la mise à disposition et l'établissement des baux commerciaux. Il est prévu des honoraires de 155,00 € par dossier.
- à confirmer que le Conseil souhaite vendre ou louer les terres agricoles, vendre les terrains de bois et forêts et de réserver l'éventuelle vente de la ferme et de quelques terrains annexes disponibles à destination d'une activité économique
- à donner autorisation au Maire d'étudier avec le service économique de la CCPU toutes les possibilités pour nous aider à cibler le type de projets économiques envisageables pour cette ferme et de pouvoir envisager, si besoin, de lancer un appel à projets.
- à charger le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents en liens avec cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Confirme l'acceptation de la succession comme cela a été délibéré le 11 juillet 2023 (DE_20230711_03) sur l'ensemble des biens décrits ci-dessus ;**
- **Confie la mission à DUSSAUD - PAGNON FONCIER (Pôle Aménagement, Urbanisme et Foncier - Conseils et Recherches en Procédures, Missions et Formalités Cadastres et Foncières) d'effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à la mise à disposition et l'établissement des baux commerciaux. Il est prévu des honoraires de 155,00 € par dossier.**
- **Confirme que le Conseil souhaite vendre ou louer les terres agricoles,**
- **Souhaite entendre les propositions que pourrait lui faire la société GBF de Crémeaux pour les terrains de bois et forêts**
- **Réserve l'éventuelle vente de la ferme et de quelques terrains annexes disponibles à destination d'une activité économique**
- **Donne autorisation au Maire d'étudier avec le service économique de la CCPU toutes les possibilités pour nous aider à cibler le type de projets économiques envisageables pour cette ferme et de pouvoir envisager, si besoin, de lancer un appel à projets.**
- **Charge le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents en liens avec cette décision.**

QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS

Frelons asiatiques

Message transmis à la demande de la Chambre d'Agriculture

A l'initiative du Conseil départemental, de la Chambre d'agriculture et du Groupement de Défense Sanitaire de la Loire, une opération départementale de lutte contre le frelon asiatique a été engagée, il y a quelques semaines.

Toutes les communes de la Loire sont impliquées dans cette opération

A cet effet, chaque commune a reçu :

- un courrier de présentation de cette opération le 26 février 2024
- plusieurs pièges à frelon asiatique et une notice d'utilisation de ces pièges, qu'il vous appartient de poser.

En cette période de printemps, et à des fins d'efficacité, la pose de ces pièges doit être réalisée immédiatement

Si vous avez encore des interrogations sur la pose des pièges, nous vous invitons à entrer en contact avec les apiculteurs de votre commune, qu'ils soient amateurs ou professionnels, ils sauront vous conseiller.

Dans le cas où aucun apiculteur n'est présent sur le territoire de votre commune, vous pouvez contacter M Michel François Laurent au 06 11 62 68 36. Celui-ci vous donnera tout conseil utile.

Enfin, les pièges devront être relevés régulièrement pour mesurer leur efficacité et connaître les résultats de cette opération pendant l'été 2024.

Nous vous remercions de votre implication dans cette opération sanitaire départementale.

Cordialement

Le Président du Conseil départemental de la Loire - Georges Ziegler / Le Président de la Chambre d'agriculture de la Loire - Raymond VIAL / Le Président du GDS de la Loire - David Duperray

Franck Blanc informe le Conseil que les 8 pièges à frelons asiatiques ont été posés sur la Commune et qu'il informera de la situation de ces pièges régulièrement la personne en charge de notre secteur géographique

Voirie CCPU 2024

Les deux représentants de la Commune ayant participé à l'ultime réunion de cadrage des travaux de voirie CCPU

2024 présentent un résumé de la réunion et des décisions prises.

Concernant la création d'emplacements de parking sur la Rue de Saint Just destinés au stationnement de véhicules électriques, des questionnements se posent sur la sécurité routière à la sortie d'un virage. Le Maire doit s'entretenir dès que possible avec les services du Département à ce sujet.

Illiwap

Nous avons été contacté par l'un des leaders français de la communication des collectivités locales Illiwap. C'est une société ligérienne basée à Saint-Etienne. Grace à l'installation d'une application sur des smartphone elle permet de communiquer à la population de nombreuses informations. Il serait bien de pouvoir étudier le projet d'intégrer Illiwap dans notre communication.

Poteau Incendie Rue des Jonquilles

En février un poteau incendie rue des Jonquilles a été endommagé par une équipe du Département travaillant à proximité. Nous avons demandé un devis à la SAUR afin qu'elle puisse intervenir et surtout faire intervenir l'assurance du Département. Lors des constats entre la Commune et le Département, nous avons été interpellé par le propriétaire du terrain sur lequel est implanté le poteau incendie. Il souhaite que ce poteau puisse être déplacé car il a un projet immobilier sur le terrain. Pour information, les devis de la SAUR sont les suivants :

- Remplacement du poteau incendie au même endroit : 3 214,54 € TTC (pris en charge par le département ou son assurance)
- Plus value si déplacement du poteau incendie : 1 955,74 € TTC (à la charge de la Commune).

Il est demandé l'avis de principe du Conseil sur l'éventuelle prise en charge du déplacement de ce poteau.

Dans la mesure où le coût du déplacement du poteau incendie est relativement important et en l'absence de dépôt d'une demande d'urbanisme, le Conseil souhaite attendre la concrétisation du projet avant d'envisager le déplacement du poteau incendie.

ACCA DE JURE

A la demande de l'association de chasse de Juré il a été fait une demande création d'une ACCA sur Juré. Une enquête publique est organisée et l'enquêteur recevra le public vendredi 19/04/24 de 14 à 17h00, le mercredi 25/04/24 de 09 à 12h et le vendredi 26/04/24 de 16 à 18h.

MUR CIMETIÈRE

Une partie d'un mur du cimetière s'est effondré récemment. Nous consultons les entreprises afin de faire faire les réparations dans les meilleurs délais et voir avec elles si d'autres dégradations pourraient intervenir.